

*Dibikouz
Digabestr
Dispont rak an amzer
da zont*

*Les pieds sur terre,
Les mains libres,
Les yeux tournés vers
l'avenir.*



*Initiative pour la Démocratie participative,
l'Éthique en politique, l'Écologie et la Solidarité*

N° 2

Une démarche collective pour développer durablement Morlaix

Pour l'élection municipale de mars prochain, vous aurez le choix entre 3 ou 4 listes, dont la nôtre qui se veut porteuse d'un développement durable pour Morlaix. Vous pouvez juger par vous-mêmes si notre démarche est cohérente avec cet objectif.

Nous avons désigné par un vote, le 27 novembre dernier, notre tête de liste : Michel Le Saint, professeur d'économie. Celui-ci a mené depuis 7 ans au conseil municipal une opposition respectueuse et constructive, mais aussi déterminée quand il le fallait. Sur la fiscalité, la zone de Langolvas, la rocade sud-est, la fusion avec St Martin, l'affaire Rapsodi et sur d'autres sujets encore, vous pouvez consul-

ter ses prises de position sur le site : www.morlaix.info

Mais IDEES n'est pas une démarche solitaire : c'est déjà un groupe de 50 personnes, qui travaillent ensemble depuis plusieurs mois. Ancré à gauche, il regroupe les Verts, la LCR, l'UDB, les partisans de José Bové, des personnalités de sensibilité socialiste et communiste critiques par rapport à la majorité municipale, et aussi des responsables associatifs ou socio-professionnels et des citoyens sans étiquette.

N'hésitez pas à apporter votre pierre à notre démarche, en assistant aux réunions de travail de notre liste ou en participant à ses 5 commissions.

Alexis Cordier

Comment créer des emplois à Morlaix ?

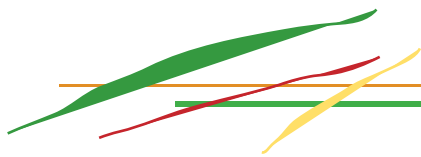
Une première piste : faire du pays de Morlaix un territoire de référence pour l'écohabitat.

Nous présenterons d'autres pistes dans notre prochain bulletin, avec notamment nos propositions pour redynamiser le centre ville.



LA LISTE DE LA GAUCHE ECOLOGISTE ET CITOYENNE – MUNICIPALES MARS 2008

Groupe IDÉES 7 avenue de Kerhuel - 29600 MORLAIX E-mail : id2008@free.fr



Qu'est-ce que l'écohabitat ?

L'écohabitat, c'est un habitat respectueux de l'environnement, de la **qualité de vie** et de la **santé** (l'air que l'on respire dans une maison neuve conventionnelle est plus pollué que la rue de Rivoli à Paris pendant les pics de pollution, et cela pendant des années).

L'écohabitat concerne la **construction individuelle** : orientation de la maison et choix des ouvertures, utilisation d'énergies renouvelables et gestion économe de l'énergie, choix de techniques et de matériaux, utilisation des eaux de pluie, gestion des eaux usées... Cela inclut aussi des **projets collectifs** (hameaux, immeubles) et leur intégration dans l'environnement urbain (transports, mixité sociale). Enfin, la rénovation de logements anciens peut également être menée selon les principes de l'écohabitat.

Des réalisations concrètes existent déjà, assez nombreuses dans certains pays

comme l'Allemagne (les écoquartiers de Fribourg constituent l'exemple le plus connu), plus rares en France (en Bretagne, les réalisations de la petite commune de Silfiac sont sans doute les plus abouties). Mais le mouvement est lancé et va se développer, d'autant plus que les nouvelles normes thermiques vont rapidement impliquer des changements techniques importants dans le secteur du bâtiment.



L'écoquartier Vauban à Fribourg.

En effet, à l'issue du Grenelle de l'environnement, l'Etat s'est engagé à ce que tous les bâtiments neufs construits en France répondent aux normes de «basse consommation» d'énergie avant 2012, à ce que tous les bâtiments neufs soient à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, en 2020, et à ce que soit mis en place un plan de rénovation de 400.000 logements anciens par an. L'écohabitat, enjeu majeur pour agir contre le réchauffement climatique, est donc promis à un bel avenir économique.



Le point de vue de deux artisans : **Tristan Brisset est artisan menuisier en écohabitat à Morlaix. Franck Routier est artisan peintre décorateur et distributeur de produits d'applications à Carantec.**

Pourquoi vous êtes-vous orientés vers l'écohabitat ?

FR : Par conviction avant tout. Il faut penser l'écologie de manière globale, ça ne concerne pas uniquement l'alimentation. Le secteur du bâtiment est l'un des plus polluants. L'utilisation de produits issus de l'industrie pétrolière peut être catastrophique pour l'environnement, les applicateurs et les personnes vivant ensuite dans les bâtis.

TB : Je voulais sortir du système conventionnel, de l'utilisation des produits et matériaux contenant des agents polluants et toxiques et mettre en harmonie mes convictions personnelles avec mon activité professionnelle.

Concrètement, dans votre métier, qu'est-ce que cette démarche change par rapport aux métiers traditionnels du bâtiment ?

TB : Les bases du métier sont identiques mais je m'interdis l'utilisation de bois exotique et la pose de menuiserie en PVC par exemple. Et j'aborde le chantier d'une manière globale, afin de faire un travail cohérent non seulement pour ma partie, mais aussi vis à vis des autres corps de métier et pour que le client soit satisfait. Il y a aussi une part de pédagogie. Je cherche à faire s'interroger les gens sur les choix qu'ils

opèrent : par exemple augmenter le poste isolation sur une maison et diminuer le poste cuisine toute équipée.

FR : Les produits que nous utilisons respectent l'environnement mais aussi les bâtiments. En rénovation, nous utilisons des produits qui permettent à la structure de respirer. Pour être bref, une maison qui a vécu parfois des siècles avec un certain climat supportera assez mal d'être enfermée dans une gangue de ciment ou de produits non respirants tels que les peintures «glycéro»... Imaginez-vous dans une combinaison qui ne permettrait pas au corps de respirer, d'évacuer son humidité, vous seriez très mal très rapidement.

vie et une efficacité bien supérieures et limitent les dépenses de chauffage. La laine de lin, en revanche, a un coût très proche de celui des laines minérales et elle est produite beaucoup plus près de chez nous.

Y a-t-il des obstacles au développement de l'écohabitat ?

TB : Parmi les obstacles principaux, la désinformation ou le manque d'information. On pointe souvent certains produits ou matériaux dont les coûts par rapport au conventionnel sont supérieurs. Mais les industriels du conventionnel qui ont longtemps dénigré les produits écologiques cherchent aujourd'hui à surfer sur la vague et il faut rester vigilant par rapport à la récupération des termes «naturel», «écologique», «sain».

FR : Les obstacles sont surtout d'ordre politique et économique. Certains efforts ont été faits pour aider les ménages au niveau énergétique, mais quid du reste ? Les instances publiques devront, comme certaines communes ont commencé à le faire, montrer la voie dans les bâtiments publics.

TB : Oui, et on peut regretter l'absence d'avis techniques sur certains produits écologiques qui rend impossible leur utilisation pour des projets publics.

Pensez-vous que le secteur de l'écohabitat offre des perspectives intéressantes en matière d'emploi ?

FR : Mon entreprise a 4 ans. J'ai pu voir une demande allant réellement en augmentant avec la prise de conscience du public. J'ai moi-même embauché pour faire face à cette demande croissante. Je pense que oui, l'écohabitat est un créneau porteur pour l'emploi.

TB : Comme le dit Franck, les gens sont de plus en plus sensibles aux problèmes liés à la santé dans l'habitat et à la préservation de la planète. Maintenant, les bonnes intentions ne suffisent plus, il faut agir.

Véronique et Grégoire recherchent actuellement des partenaires pour entreprendre la construction d'un habitat écologique groupé en ville. Nous les avons rencontrés...

Un habitat écologique, en ville, c'est possible ?

Bien sûr ! L'écologie urbaine est une bonne réponse aux problèmes du mitage des campagnes, et puis vivre en ville, c'est oublier la voiture au quotidien ! De plus, en choisissant l'habitat groupé, les futurs co-propriétaires posent une moindre empreinte écologique à leur environnement...

Qui seront ces futurs co-propriétaires ?

Des personnes aux parcours variés, pas forcément très riches, mais qui souhaitent unir leur énergie pour construire sain, beau, écologique, économique, solidaire, ouvert... Pas forcément experts en bâtiment mais souhaitant tout de même auto-construire en partie, pour réduire les coûts mais aussi participer à la réalisation de ce futur lieu de vie.

Comment voyez-vous ce futur lieu de vie justement ?

Comme un lieu à la fois familial mais aussi ouvert aux autres, avec des parties collectives ; un lieu aux fortes exigences écologiques, avec une conception bio-climatique, des panneaux solaires sur une toiture commune, la récupération des eaux de pluie, la phyto-épuration des eaux grises, un potager commun, etc.

Qu'attendez-vous des institutions dans ce projet ?

Nous espérons pour le moins le soutien de la ville de Morlaix, car ce projet ne verra le jour que s'il est soutenu, souhaité par la municipalité... Pour construire différemment, aujourd'hui, c'est parfois compliqué... Sans soutien, sans volonté politique, c'est très difficile.



L'instant de bonheur du travail accompli !

Quel est le surcoût des techniques spécifiques à l'écohabitat ?

TB : Il faut aborder ce point en prenant en compte la globalité du coût de construction d'une maison mais aussi son utilisation. Pour la construction, on peut établir une fourchette de l'ordre de 10 % à 20 %. Tout en sachant que les meilleures performances des matériaux utilisés apporteront des économies de fonctionnement.

FR : C'est vrai que certains postes comme l'isolation sont un peu plus onéreux. Les matières premières les plus connues comme le chanvre ou le liège ont un coût plus élevé que les laines minérales. Mais elles ont une durée de

Patrick Créach est responsable d'une SCOP qui accompagne le montage de projets et la création d'entreprises dans le domaine de l'économie solidaire, notamment dans le secteur de l'écohabitat.



Patrick met la main à la paille lors d'un stage.

L'écohabitat peut-il être une source d'emplois locaux ?

Les perspectives d'emploi sont très intéressantes pour la construction de nouveaux logements et encore plus pour la restauration du bâti existant : on manque aujourd'hui de personnel formé aux techniques de l'écohabitat. Par exemple, une SCOP dans les Côtes d'Armor, qui construit des maisons à ossature bois et murs de paille, ne sait plus comment répondre à la demande et recherche sans cesse du personnel et des moyens d'essaimer son savoir faire en Bretagne. La demande est donc forte et il faut également prévoir des emplois pour la formation, la conception, les études, l'information du public, le montage financier des dossiers. Enfin, il est possible de développer des filières locales pour produire les matériaux utilisés.

Est-ce que vous pourriez nous donner un exemple de ce type de filières ?

Des matériaux comme la «ouate de cellulose isolant» bénéficient des mêmes garanties, sont compétitifs en prix par rapport aux laines minérales et ont un pouvoir isolant nettement supérieur. Ils consomment beaucoup moins d'énergie à la fabrication et peuvent être fabriqués localement. Ces produits améliorent le bilan carbone et apportent, au même prix, un meilleur confort thermique aux habitants.

Une filière de bois déchiqueté, pour alimenter des chaudières à bois, est également en train de se mettre en place localement. De même, le lin était traditionnellement cultivé en Bretagne, et la production de laine de lin isolante permettrait de créer des emplois nouveaux.

Comment les choses se présentent-elles sur le pays de Morlaix ?

On a un certain retard. Morlaix a manqué d'imagination et d'initiative pour la réhabilitation de son parc immobilier historique (Manufacture, Banque de France, ...) comme dans les chantiers de construction neuve. L'auberge de jeunesse, c'est une construction 100 % béton, ce qui est un non sens bioclimatique.

Pour les chantiers à venir, il faudra prendre en compte en priorité les préoccupations écologiques.

Quelle est la responsabilité des pouvoirs publics locaux ?

Les pouvoirs publics doivent faire jouer la clause du «mieux disant écologique» pour sélectionner les réponses aux appels d'offres de travaux. Et ils doivent organiser la concertation. Des réunions se sont déjà tenues en-

tre les protagonistes du secteur (organisme de formation, dispositif d'aide à l'emploi, élus, artisans, direction du travail...), mais il faut relancer la démarche pour aboutir concrètement à la mise en place de chantiers école associant artisans compétents et demandeur d'emplois en formation.

Est-ce que l'écohabitat n'est pas une préoccupation de «bobos» ?

Non, pas du tout. Cela devrait concerner tous types de population et toutes catégories de logements. L'office HLM de Troyes lance une opération de construction de logements sociaux sur ce principe. Pourquoi pas à Morlaix ?



Une dépendance de 70 m² habitables à petit prix, 100 % en écomatériaux.





Blanche Magarinos-Rey, avocate au Barreau de Brest, s'est orientée vers les droits de l'environnement et de l'urbanisme. Elle figurera en deuxième position sur la liste IDEES.

Quels sont les outils juridiques dont une commune dispose pour créer une dynamique dans le secteur de l'écohabitat ?

J'évoquerai deux leviers juridiques très efficaces : le plan local d'urbanisme et les marchés publics.

Le plan local d'urbanisme (PLU) constitue la norme de référence obligatoire pour tous les projets de construction ou de rénovation. Il est possible de lui donner des orientations pour autoriser, en centre-ville par exemple, la mise en œuvre d'équipements individuels de production d'énergie renouvelable, ou même pour imposer l'utilisation de certains matériaux ou de certaines techniques de construction, une isolation particulièrement efficace (isolation par l'extérieur notamment), une consommation d'énergie minimale, la récupération des eaux de pluie, etc. Le PLU n'a ainsi pas qu'une vocation esthétique ; il est un véritable projet d'aménagement, et un outil de mise en œuvre pratique d'une politique donnée.

Ensuite, les marchés publics. La commande publique constitue une part très importante de l'activité de nos entreprises de construction. Les pouvoirs adjudicateurs, c'est-à-dire les collectivités et toutes les personnes publiques, lorsqu'elles passent une commande pour la construction ou la restauration d'un bâtiment, fixent leurs conditions dans un «cahier des charges» dont les entreprises doivent tenir compte pour présenter leur offre. Ce cahier des charges peut contenir des critères environnementaux, relatifs aux matériaux utilisés, à la distance parcourue par ceux-ci, à l'efficacité énergétique, au recyclage des gravats en fin de vie, etc. Il est ainsi aujourd'hui juridiquement possible, grâce à l'impulsion donnée par le droit européen en ce sens, de passer commande au «mieux-disant écologiquement».

Le même raisonnement est valable plus en amont également, au stade de la sélection des architectes.

Michel Le Saint a été désigné comme tête de liste par le groupe IDEES. Il a proposé il y a deux ans de «faire du pays de Morlaix un territoire de référence pour l'écohabitat». Il nous explique pourquoi.

Pourquoi faites-vous de l'écohabitat une priorité ?

Il y a plusieurs raisons. La première, c'est que l'écohabitat représente un gisement d'emplois. La deuxième, c'est que l'habitat est une source importante de gaz à effet de serre et que l'écohabitat constitue un moyen d'agir localement contre le changement climatique. Une troisième raison tient à la volonté d'offrir à chacun la possibilité de vivre dans un habitat sain et confortable.

Vous voulez faire du pays de Morlaix un «territoire de référence pour l'écohabitat». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Les pouvoirs publics doivent être les initiateurs d'une démarche de territoire. Nous proposons d'organiser des assises de l'écohabitat avec tous les acteurs de la filière et tous les partenaires institutionnels, d'orienter les formations locales vers l'écohabitat (IUT, centre FPA), d'appuyer ou de prendre en charge la mise en place de salons et d'opérations d'information du public, d'accompagner les porteurs de projet, de développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi et de mettre en place des outils favorisant l'accès à l'emploi dans le secteur de l'écohabitat. On peut également imaginer une zone économique spécifiquement dédiée aux activités liées à l'écohabitat et des opérations pilotes (écohomeaux, rénovation urbaine). Et, bien sûr, un

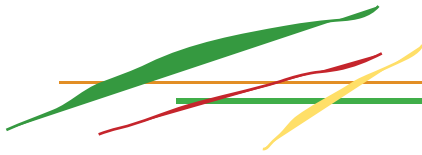
gros travail est à faire sur les bâtiments publics.

Cette démarche globale est-elle déjà à l'œuvre aujourd'hui ?

En 2006, quand j'ai avancé cette idée, beaucoup d'élus n'y croyaient pas vraiment, même si Plouégat-Guerrand et Guimaëc avaient déjà des projets d'écotissements. Et l'idée n'a malheureusement pas été reprise dans le programme local de l'habitat de Morlaix Communauté. Mais les choses changent : Sainte-Sève a accueilli un salon associatif consacré à l'écohabitat ; des discussions sont en cours pour obtenir un département d'IUT orienté vers ce domaine ; l'AFPA manifeste également un intérêt pour ce type de formations. Notre députée a elle-même repris la formule du «pays de Morlaix, pôle de référence pour l'écohabitat». Mais il faut passer à la vitesse supérieure si l'on veut obtenir des effets en termes d'emploi et de dynamisme local.

Est-ce que le manque d'argent ne va pas limiter l'ambition ?

Il y a une demande potentiellement solvable car les économies d'énergie peuvent permettre de financer les travaux et les investissements nécessaires (isolation, panneaux solaires, etc). Pour les propriétaires occupants, il s'agit de réaliser un diagnostic et mettre en place un dispositif de financement par l'emprunt (les mensualités d'emprunt ne devant pas excéder les économies de fonctionnement réalisées).



L'ÉCOHABITAT, UN RÉSERVOIR D'EMPLOIS

Pour les propriétaires bailleurs, qui ne bénéficient pas des économies de fonctionnement, il faut en outre définir des modalités de répercussion de l'emprunt sur le montant des loyers. Les pouvoirs publics doivent montrer par l'exemple la viabilité de la démarche sur leurs propres bâtiments. Sur des projets pilotes, il est possible de mobiliser des fonds spécifiques pour abonder les financements locaux. De plus, il ne faut pas oublier que les équipements et les matériaux utilisés en écohabitat bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 %, même pour les ménages non imposables, à qui les sommes sont restituées par l'Etat. Pour ce qui est de la restauration des bâtiments anciens, le taux de TVA à 5,5 % est très avantageux. Enfin, lorsque vous disposez d'un équipement produisant de l'énergie d'origine renouvelable, EDF a l'obligation de racheter cette énergie à un prix élevé, ce qui permet d'amortir l'investissement rapidement. Le contexte actuel est donc très favorable à l'écohabitat. Il suffit de s'y mettre !

Combien d'emplois peut-on espérer créer à travers cette démarche ?

Sur le pays de Morlaix, le potentiel de création d'emplois directs est au minimum d'une centaine d'emplois pour la construction, la restauration et la formation. Un calcul simple montre qu'une économie d'énergie de 2 euros par ménage en moyenne à l'échelle du pays de Morlaix, convertie en prestations d'entreprises locales, permet de créer un emploi direct. A ces emplois pourraient s'ajouter progressivement des emplois dans des entreprises liées à ces activités (conception ou fabrication d'éléments, transferts de savoir-faire). De plus, ces emplois représenteront un revenu en grande partie réinjecté dans l'économie locale, contrairement aux



*Michel Le Saint,
tête de liste du
groupe Léés.*

achats d'énergie qui sont pour l'essentiel des fuites par rapport à l'économie locale. Il y aura donc des emplois induits en nombre au moins équivalent. Enfin, si le pari consistant à faire du pays de Morlaix un territoire de référence en matière d'écohabitat réussit, ce sera une carte de visite susceptible de renforcer considérablement l'attractivité du territoire. Au total, on peut raisonnablement espérer créer plusieurs centaines d'emplois dans un délai de 5 ou 6 ans.

Pour développer l'emploi, relocalisons l'économie

L'économie locale est un circuit dans lequel les dépenses des uns constituent les recettes des autres. Mais c'est un circuit ouvert sur l'extérieur car seule une partie de l'argent qui circule est dépensée localement.

Ainsi, le maintien des services publics locaux est crucial puisqu'il constitue une importante entrée d'argent dans le circuit de l'économie locale (sans parler du service rendu). Le développement d'entreprises ayant un marché s'étendant au-delà du pays de Morlaix l'est tout autant. Certaines productions ont en effet besoin d'un vaste marché, comme les échangeurs à condensation fabriqués dans le pays de Morlaix et vendus un peu partout en France et à l'étranger.

Néanmoins, les pouvoirs publics locaux ont assez peu de moyens d'agir sur la localisation des services publics ou celle des grandes entreprises. Et celles-ci peuvent devenir un facteur de fragilité quand les centres de décision sont transférés ailleurs : Brit Air sous contrôle d'Air France a un ancrage dans le pays de Morlaix moins sûr que la même entreprise avec la CCI comme principal actionnaire et à sa tête un président fondateur attaché à ses racines.

Que faire alors pour créer davantage d'emplois dans le pays de Morlaix ? L'une des réponses consiste à substituer des dépenses locales aux achats effectués jusque là à l'extérieur. Par exemple, le développement de l'écohabitat diminuera les achats d'énergie, qui sont en quasi totalité une fuite hors du circuit de l'économie locale, et les remplacera par des travaux effectués par des entreprises locales.

Relocaliser l'économie, c'est important aussi pour éviter l'émission de gaz à effet de serre due aux transports. Nous pouvons avoir une influence en tant que consommateurs : pourquoi acheter des biens qui ont été transportés sur des milliers de kilomètres quand on produit la même chose à proximité ? Les marchés publics devraient tous comporter une clause exigeant un bilan carbone : ce serait bon à la fois pour l'environnement et pour l'emploi local.

Nos propositions

- Un département d'IUT et un centre FPA orientés vers l'écohabitat.
- Un écoquartier à Morlaix : l'hôpital va vendre à la ville une partie des terrains et des bâtiments du secteur psychiatrique. C'est un nouveau quartier qui peut se développer à cet endroit. Nous souhaitons en faire, avec l'appui de Morlaix Communauté, un écoquartier à l'image de ce qui s'est fait à Fribourg.
- Un écopôle à Langolvas : nous ne sommes pas favorables à la ZAC de Langolvas. Nous pensons qu'une partie limitée de cette réserve foncière pourrait être affectée à l'accueil d'entreprises du secteur de l'écohabitat.
- Des opérations groupées de rénovation urbaine avec un label écohabitat.
- Un conseil-diagnostic gratuit aux particuliers en matière d'économies d'énergie. Un diagnostic et un plan d'économies d'énergie sur les bâtiments publics.
- Un plan local d'urbanisme anticipant sur les normes de construction 2012 et promouvant les techniques et les matériaux de l'écohabitat.



Solidarité

Nous croyons que la lutte contre les inégalités est fondamentale, qu'il faut faire passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers et que le degré d'humanité d'une société se juge d'abord au niveau de protection réservé aux plus fragiles.